



# Séminaire international Dresde 23.10.2015

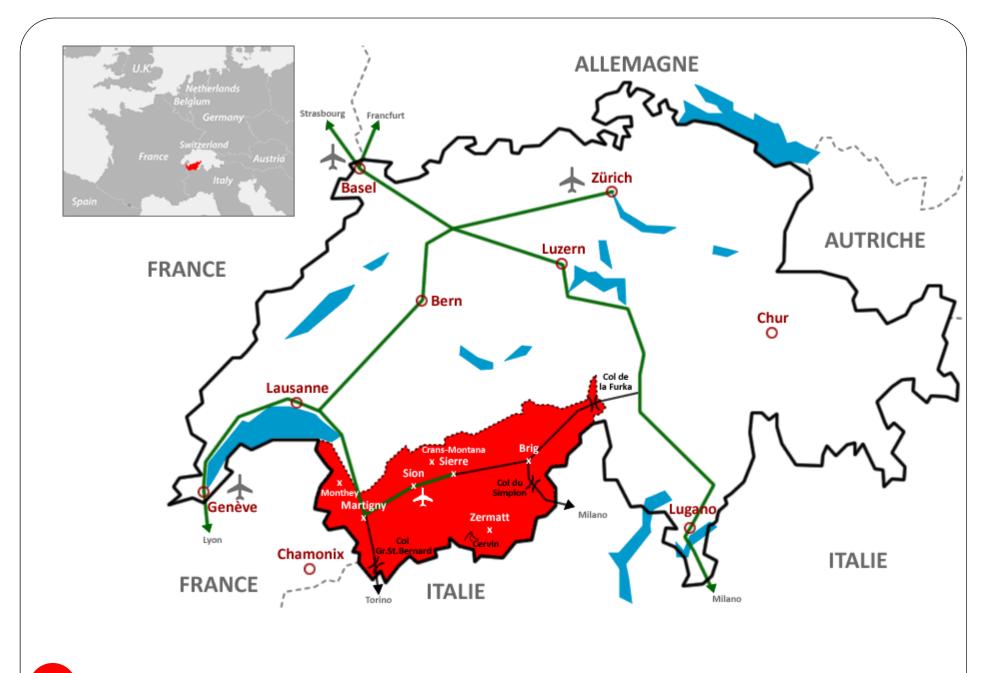


Procédures et expériences d'audit dans le domaine de la culture pour des formes juridiques différentes

Fanny Bourgeois Expert réviseur agréé

Didier Cheseaux Expert réviseur agréé





# Fil rouge

La Loterie Romande

Les subventions de fondations

La fête fédérale de tir

Les manifestations du 200ème

## La Loterie Romande



Bases légales

Mission

Organisation





# Bases légales

Loi **fédérale** sur les loteries et les paris professionnels de 1926

Convention intercantonale sur la surveillance, l'autorisation et la répartition du bénéfice de loteries



Chaque canton institue un fonds de loterie et de pari. Les cantons peuvent gérer des fonds du sport séparés.

Les sociétés organisatrices de loteries versent leurs bénéfices nets aux fonds des cantons dans lesquels les loteries et paris ont été exploités.

Avant répartition aux fonds cantonaux, les cantons peuvent affecter une partie des bénéfices à des buts nationaux d'utilité publique ou de bienfaisance.

Les cantons désignent une instance compétente pour l'attribution des moyens du fonds.

Les cantons déterminent les critères selon lesquels l'instance de répartition statue pour le enution do réalisations d'utilità nublimus et de bionfaisance



Schweizerische Eidgenossenschaft Confédération suisse Confederazione Svizzera Confederaziun svizra

Convention intercantonale sur la surveillance, l'autorisation et la répartition du bénéfice de loteries et paris exploités sur le plan intercantonal ou sur

adoptée par la Conférence spécialisée sur le marché des loteries et la loi sur les loteries le 7 février 2005 en vue de la ratification par les cantons

Les cantons, vu les art. 15, 16 et 34 de la loi fédérale sur les loteries et les paris profession-

I. Dispositions générales

Objet et but

La présente convention règle la surveillance de même que l'autorisation et l'affectation La presente convention regie la surveillance de mente que l'administration et l'anestation les bénéfices de loteries et paris exploités sur le plan intercantonal ou sur l'ensemble de la es periences de roienes et paris exprontes sur le pien intercunronar ou sur l'ansembre de la Convention intercantonale du 26 mai 1937 sur l'organisation manune des loteries (IKV)² ou de la Convention relative à la Loterie de la Suisse Romande

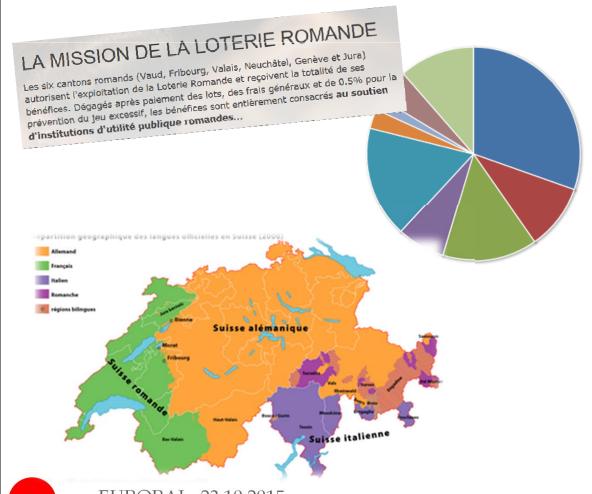
présente convention à pour but l'application uniforme et coordonnée du droit sur les lo-





### Mission et chiffres

Total: 209'944'570.-



Vaud 63'824'161.- 30%
Fribourg 20'785'839.- 10%
Valais 30'098'026.- 14%
Neuchâtel 15'196'517.- 7%
Genève 35'682'319.- 17%
Jura 6'173'475.- 3%
ADEC 3'832'166.- 2%
Swiss Olympic, ASF & LN 10'305'620.- 5%
Sport amateur cantonal 24'046'447.- 11%





### Organisation valaisanne

7 membres nommés par le gouvernement

Proposition d'attribution faite par la délégation approuvée par le gouvernement

### Délégation valaisanne

- indépendante de l'Etat du Valais
- rattachée administrativement
- compte tenu par la délégation, consolidé dans celui de l'Etat

Règlement d'attribution des dons déterminé par le gouvernement



### Bénéficiaires

### Fondation Gianadda





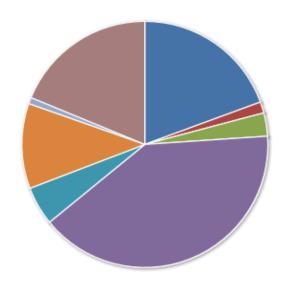


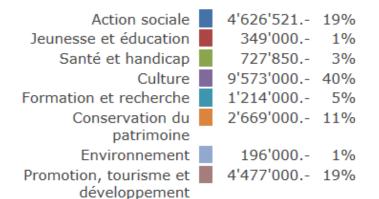






### Total: 23'832'371.-

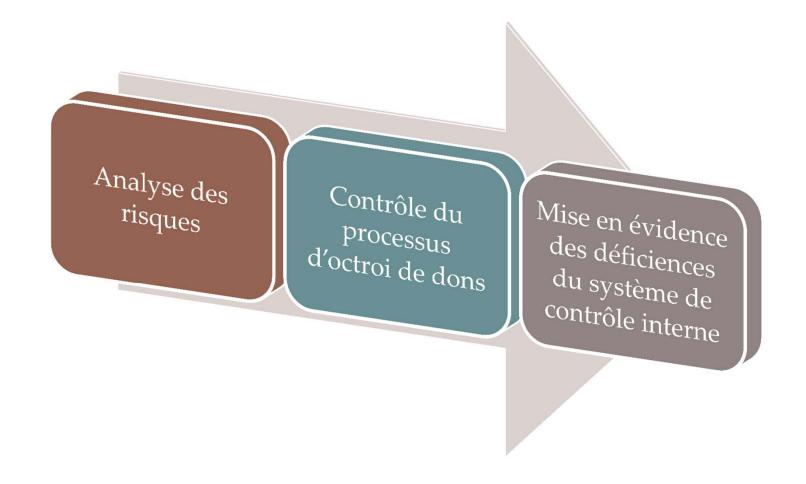




EURORAI - 23.10.2015



### Procédure d'audit





### Points d'améliorations

Utilisation d'une check-list pour s'assurer de la conformité du don

Mise en place d'un système informatique permettant le suivi des dossiers

Suivi des capacités financières des demandeurs



### Points d'améliorations



Pour les dons supérieures à Fr. 30'000.00, une attestation d'un expert réviseur agréé



Définition d'une politique de paiement



Formalisation des critères de subventionnement

# Châteaux



Fondation du Château de St-Maurice

Fondation du Château Mercier



### Historique

### Château de St-Maurice

- bâti au 15<sup>ème</sup> siècle
- appartient à l'Etat du Valais
- rénovation dans les années 1970
- de **musée** cantonal de l'histoire militaire
- dès l'année 2004, lieu d'expositions



Château Mercier



- bâti au début du 20<sup>ème</sup> siècle
- donation à l'Etat du Valais en 1991 par la famille
- importants travaux de rénovation (CHF 4 mios) entrepris de 1993 à 1996 pour en faire un centre de rencontres et de séminaires

## Forme juridique

**Fondations** régies par un acte de fondation

La comptabilité est tenue de manière indépendante par la fondation

L'Inspection des finances du Canton du Valais est désignée dans l'acte de fondation comme **organe de révision** 

### Une **convention** définit

- l'utilisation des châteaux
- les obligations des fondations et de l'Etat du Valais

### Révision

### Les réviseurs vérifient chaque année :

- •l'exactitude des comptes publiés
- •L'utilisation conforme des deniers publics aux dispositions de la convention et de la loi sur les subventions

Projet bénéficiaire ≡

restitution des subventions La loi sur les subventions prévoit notamment que «l'autorité compétente peut supprimer totalement ou partiellement une aide financière, pour autant que la situation économique du requérant lui permette d'accomplir la tâche sans subvention»

### Rapports

# L'Inspection des finances publie

- un rapport de révision **succinct** à l'attention des représentants de la fondation selon les normes d'audit suisses
- Un rapport détaillé à l'attention
  - du gouvernement cantonal
  - des commissions parlementaire
  - du service en charge du subventionnement
  - du président de la fondation
- Ces deux rapports sont également adressés à l'Autorité cantonale de surveillance des fondations

# Fête fédérale de tir

40'000 tireurs et 40'000 visiteurs suisses et étrangers

Le budget global est de CHF 20,5 mios

L'Etat du Valais a accordé CHF 1.8 mio

La Loterie Romande CHF 1.5 mio





### Déroulement



Création de deux associations



### Mise en place par une association

- directives sur les finances
- directives pour le personnel
- cahier des charges pour le comité d'organisation

Une association pour le financement de la manifestation

### Révision



L'Inspection des finances est l'organe de révision des comptes

- Suivi du budget pendant les années de préparation
- Révision financière des comptes chaque année
- A la fin du projet, contrôle des comptes finaux et de la liquidation de l'association

# Manifestations du 200ème

Les projets
étoiles
répartis en 5
catégories
thématiques

- Culture
- Histoire
- Découverte
- Sport
- Innovation







# Bases légales

### Décision du parlement

- Comité de pilotage
- Mandat à Valais/Wallis Promotion

accompagnant le projet de décision concernant l'octroi d'un crédit d'engagement pour la période 2014-2016 destiné au soutien financier des festivités du bicentenaire du canton du Valais et des autres événements

Le Conseil d'Etat du canton du Valais

Grand Conseil

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Députés,

Nous avons l'honneur de vous soumettre, avec le présent message, un projet de décision nous avous i nomeur de vous sodimetale, avec le present message, un projet de décision concernant l'octroi d'un crédit d'engagement pour la période 2014-2016 destiné au soutien financier des festivités du bicentenaire du canton du Valais et des autres événements prévus

Au vu de l'ampleur et de l'impact attendus de ces diverses manifestations, une cohérence dans Au va de l'ampieur et de l'impact aucunus de ces diverses mantiessanons, duc concrette dans la communication et une vision globale des festivités sont nécessaires. Le Gouvernement propose donc de considérer les demandes de soutien financier de l'ensemble des

### Valais/Wallis 2015, bicentenaire du canton du Valais 1.1. Introduction

Le projet de festivités du bicentenaire, nommé Valais/Wallis 2015 (ci-après : V/W 2015), a te projet de restretes ou orcemenane, nomme varais wams 2013 (creapres : v/w 2013), a été mis sur pied par le Gouvernement afin de célèbrer, tout au long de l'année 2015, les 200 ete mis sur pieu par le couvernement ann de celeuter, tout au tong de 1 année 2012, les 200 ans de l'entrée du Valais dans la Confédération suisse. Ces festivités donneront l'occasion au ans de 1 entre du valais dans la comederation suisse. Ces resultes donnéront i occasion du Valais de rayonner et de lui offrir une image moderne, ouverte et innovante portée

### Budget

L'aide de Fr. 13'000'000.00 est répartie à raison de :

Fr. 5'000'000.00 pour les évènements 2015

Fr. 4'000'000.00 pour les « Projets-étoiles »

Fr. 2'500'000.00 pour les journées commémoratives

Fr. 500'000.00 pour les « Labels 2015 »

Fr. 800'000.00 pour le mandat Valais/Wallis Promotion

Fr. 200'000.00 pour le Comité de pilotage

Son financement est assuré par la Loterie Romande pour Fr. 10 mios et par l'Etat du Valais pour Fr. 3 mios.







## Révision projets 200ème

But de l'audit

- vérifier que l'organisation soit décrite
- garantir que la gestion respecte **les règles** de l'Etat
- s'assurer que l'organisation permette d'avoir une vision globale effective

## Révision projets 200ème





Etablissement de la **situation financière** à fin mai

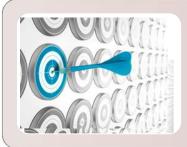
Appréciation de la **gestion** des projets spécifiques

- Prise de connaissance des documents émis
- Définition d'un processus de paiement des aides et les compétences financières

Vérification du respect du processus défini pour le paiement des aides



### Révision projets 200ème



Une organisation adéquate



Les règles prévalant à l'Etat du Valais sont globalement respectées



Sept recommandations ont été émises



### Points d'améliorations

le reporting financier doit être à jour

les adaptations nécessaires au niveau des aides doivent doit être annoncées

le chef de projet doit compléter les instruments en place



# Un projet étoile







### Plus value de nos audits









Recommandations pour améliorer le suivi financier des projets

Amélioration du système de contrôle interne

Restitution de subventions en cas de projets bénéficiaires

